



# Les matinales du Pays





## RAPPEL - ORDRE DU JOUR

- **La télédéclaration "Ma cantine"** : un outil de déclaration annuelle obligatoire des achats en restauration collective.
- **Lancement d'une enquête sur les acteurs de la précarité alimentaire** : Avec intervention du cabinet Espélia qui accompagne le Pays sur une étude concernant les acteurs de la précarité alimentaire.
- **L'accompagnement des communes sur le foncier agricole disponible** (reprise, installation...) : Face aux enjeux de déprise agricole, développement du circuit-court, maintien des espaces ouverts et des paysages... Le Pays vous accompagne dans le diagnostic du foncier agricole disponible et sa mise à disposition pour être remis en culture.



# Le Projet Alimentaire Territorial

En lien avec la restauration collective

---

Avez-vous télédéclarer sur « Ma Cantine » ?

<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil>

# La télédéclaration – Ma Cantine – Cadre / contexte

---

**2018 : La loi Egalim**

**2021 : La loi Climat et Résilience**

Un objectif ambitieux d'au moins **50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits bio**, pour fabriquer les repas **dans tous les restaurants collectifs**, comme les restaurants scolaires, universitaires, des hôpitaux, des EHPAD, des entreprises... Cette obligation est complétée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par un autre objectif, d'intégrer au moins **60% de produits durables et de qualité en ce qui concerne les familles de produits « viandes » et « poissons »** (taux porté à 100% pour les restaurants collectifs de l'État, les établissements publics et des entreprises publiques nationales).

**2022 : l'arrêté du 14 Septembre 2022**

# La télédéclaration – Ma Cantine

---

*Arrêté du 14 septembre 2022 fixant les modalités de transmission par les gestionnaires de restaurants collectifs des données nécessaires à l'établissement du bilan statistique annuel mentionné au V de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime.*

La télédéclaration est une obligation légale, annuelle pour tous les lieux de restauration collective, en direct ou en gestion par un prestataire.

Qui est concerné ?

Les responsables légaux de services de restauration collective public et privé (responsable, restauration, chef ou cuisinier, gestionnaire de restaurant scolaire)

# La télédéclaration – Ma Cantine

---

Période de télédéclaration : de janvier au 31 mars de l'année, pour l'année civile N-1.

-> possibilité de se rattraper en créant son compte

Une procédure simplifiée pour les gestionnaires de moins de 200 repas/jour :

-> Montant HT des achats alimentaires

-> Montant HT des achats Bio ou en conversion

-> Montant HT des achats SIQO (label rouge, AOC, IGP,...)

-> Montant HT des autres achats Egalim (HVE, Ecolabel, commerce équitable, Fermier,...)

# La télédéclaration – Ma Cantine

---

## Quelques chiffres :

53 cantines inscrites sur les 4 EPCIs

**2023** : 3 Cantines ont télédéclaré – 6% en Bio – 1% SIQO

**2024** : 14 cantines ont télédéclaré – 7% en Bio – 18 % SIQO - 35% EGALIM

**2025** : 9 cantines ont télédéclaré au 18/03



# Lancement d'une enquête sur les acteurs de la précarité alimentaire





Créateur  
d'Écosystèmes  
Alimentaires  
Durables

espelia  
Conseil pour  
la performance publique



Avril 2025



**Etude et analyse des acteurs, dispositifs et fonctionnement de la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles : diagnostic complet, perspectives d'évolution et préconisations**

# Des populations fragiles pouvant être confrontées à la précarité alimentaire

## Population fragile

**Taux de chômage élevé**  
(~20 % dans plusieurs communes).

**Revenus < de 25 %** à la moyenne nationale.

**Viellissement de la population** (>15 % de +65 ans dans certaines communes).

## Confrontée aux enjeux de précarité alimentaire

Précarité en **milieu rural**

**Mobilité limitée**

**Organisation dispersée** de l'aide alimentaire

**Méconnaissance des dispositifs** par les publics cibles

**Stigmatisation**

...



**La sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous**

Sensibiliser, éduquer et animer pour une consommation locale et qualitative

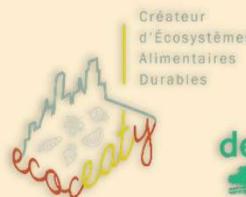
Lutter contre la précarité alimentaire

Manger, bouger et rester en bonne santé

## Améliorer l'état de connaissances et favoriser les collaborations pour assurer aux populations cibles un accès aux dispositifs

- Les enjeux de structuration de l'aide alimentaire sur le territoire
  - Territoire marqué par une **grande diversité d'acteurs** impliqués dans l'aide alimentaire, mais un manque de coordination et d'interconnexion entre eux. (acteurs locaux et acteurs dont le périmètre s'étend hors du SMHL)
  - Des **dynamiques d'intervention hétérogènes** : certains acteurs très mobilisés et structurés, d'autres isolés ou moins visibles.
  - Un territoire **vaste et peu dense** avec des **zones blanches** en termes d'accès à l'aide alimentaire.

### Etude Assistance à maîtrise d'ouvrage :



**Etude et analyse des acteurs, dispositifs et fonctionnement de la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles : diagnostic complet, perspectives d'évolution et préconisations**

# De l'identification à la fédération : une étude qui vise à renforcer les interactions entre acteurs pour répondre aux besoins du territoire

## Les objectifs de l'étude



**1. Identifier** les acteurs et dispositifs territoriaux de lutte contre la précarité alimentaire.



**2. Analyser** les collaborations inter-acteurs et **identifier les leviers** de coordination.



**3. Co-construire** des pistes d'actions pour renforcer et diffuser l'aide alimentaire sur tout le territoire.



**4. Fédérer** les acteurs publics, privés et associatifs pour des solutions de justice alimentaire adaptées aux besoins des habitants.

## Une mission en 3 étapes

### Phase 1 : Diagnostic et rencontre avec les acteurs

- **Revue de littérature** sur la précarité alimentaire en milieu rural (études locales et nationales)
- **Entretiens** avec des acteurs locaux
- **Fiche-acteurs**
- **Benchmark des actions et modèles inspirants** sur d'autres territoires

Avril à déc. 2025

### Phase 2 : Co-construction de la stratégie

- Définition du **plan de concertation**
- **Atelier n°1 : Forum de l'aide alimentaire** : Interconnaissance et réseau d'acteurs
- **Atelier n°2 : Proposition d'actions** pour diffuser l'aide alimentaire auprès de tous les ayant droits
- **Atelier n°3 : Méthode de travail** pour collaborer et faire évoluer les dispositifs

Oct 2025 à Nov. 2026

### Phase 3 : Restitution collective

- Rédaction des livrables
- 4 pages synthétiques
- **Evènement de restitution collective**

Oct 2026 à Déc. 2026

Suivi avec **INRAE**

## Une pré-identification des acteurs en amont des rencontres



**1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril**

**Temps 1 - Questionnaire en ligne** (environ 5 questions) adressé à tous les acteurs (communes, CCAS, Associations...)



**2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril**

**Temps 2 : Echange téléphonique** (5 à 15 min) avec les acteurs n'ayant pas répondu au questionnaire



**Mai à décembre 2025**

**Temps 3 - Entretien sur site** (1h à 1h30) avec les acteurs ayant développé une action en lien avec les enjeux de précarité alimentaire

## On compte sur vous !

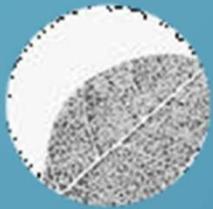
- En tant que représentant des communes, services et élus locaux, **vous disposez d'une connaissance fine** de votre territoire qui nous est précieuse :
  - Pensez à répondre à notre **questionnaire en ligne**
  - Si vous identifiez des **acteurs qui interviennent** sur votre territoire ou des **projets lié à cette thématique de l'accessibilité alimentaire, n'hésitez pas à transmettre ces informations à Laurence TKACZUK**

***Avez-vous des questions?***



Groupe  
**espelia**  
Servir l'intérêt général

espelia ressources tecurbis icea  
Consultants Finances



dellarocca  
RÉGÉNÉRATION



Créateur  
d'Écosystèmes  
Alimentaires  
Durables

Alexia Cartier

[Alexia.cartier@espelia.fr](mailto:Alexia.cartier@espelia.fr)

Constance de Alexandris

[constance@ecoceaty.com](mailto:constance@ecoceaty.com)

Luis Barraud

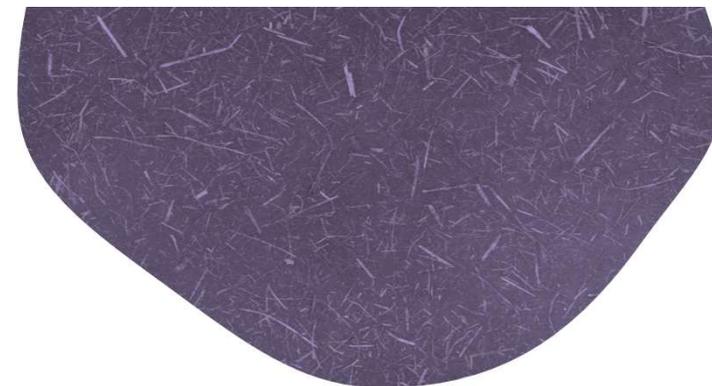
[luisbarraud.pro@gmail.com](mailto:luisbarraud.pro@gmail.com)



# La reconquête du foncier agricole, un enjeu pour le territoire



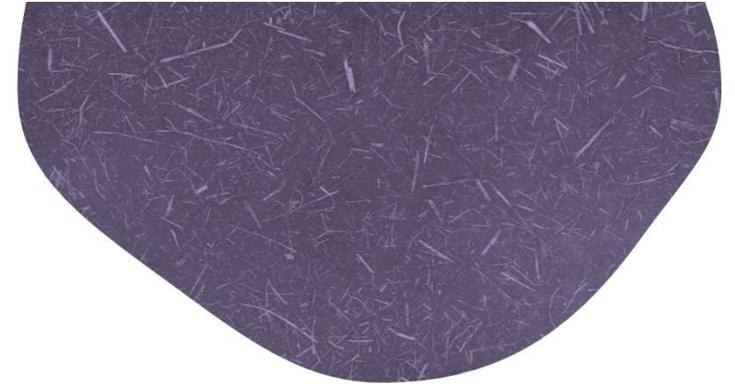
# La reconquête du foncier agricole, un enjeu pour le territoire



**Un contexte économique difficile** pour la viticulture → des arrachages prévus  
**Des friches** sur le territoire → fermeture des espaces, risque incendie, transformation des paysages, etc.  
**Concurrence d'usage des terres agricoles** (urbanisation, développement PV, etc.)

**Difficultés de renouvellement** des générations d'agriculteurs → des exploitations et du foncier à céder  
Des porteurs de projet agricole qui ont des **difficultés pour s'installer**  
Un **manque de productions nourricières** sur le territoire

## Le Pays vous accompagne



- **Un dispositif d'accompagnement (AMO)** de la commune dans la reconquête du foncier agricole
- Mise à disposition de la commune par le Pays : **ingénierie financière, humaine et technique**
- **Un réseau de partenaires financiers et techniques** : CD 34, Région Occitanie, EPTB Orb et Libron, PNR HL, Chambre d'agriculture, Terres Vivantes, Terre de liens, etc.
- **Les objectifs** à l'échelle de la commune :
  - Remettre en culture des terres agricoles non utilisées et/ou en friche ;
  - Conforter l'activité de producteurs en place ;
  - Installer un(des) candidat(s) à l'installation ;
  - Tout autre objectif de la commune permettant de développer les productions nourricières, les circuits alimentaires de proximité, etc.

# Les étapes de l'accompagnement



|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| Analyse du foncier communal                                     | Recherche de financement pour des expertises techniques (analyse de sol, etc.) | Rédaction d'un appel à candidature  | Conseils sur les types de baux ruraux       |
| Mobilisation du foncier privé                                   | Recherche de financement pour des travaux (défrichage, terrassement, etc.)     | Recherche de porteurs de projet agricole                                  | Appui à l'installation du porteur de projet |
| Mise en œuvre de la procédure des biens vacants et sans maîtres |  | Sélection d'un candidat (visite de parcelles, analyse des dossiers, etc.) |   |
|   |  | Enquête des besoins en foncier auprès des producteurs déjà installés      |   |

## Exemple d'une commune accompagnée par le Pays



*Visite de parcelles, sept. 2024, crédits :  
Agathe Portal*

### Cessenon-sur Orb

La commune est accompagnée par le Pays depuis 2024.

#### Réalisations :

- Définition des enjeux et objectifs pour la mairie :
  - remettre en culture des parcelles en friche pour entretenir les espaces,
  - installer une nouvelle activité agricole si opportunité foncière
- Un diagnostic cartographique du foncier communal, partagé avec les élus municipaux ;
- Une visite des parcelles identifiées avec la CD34 et des élus municipaux ;
- Sélection d'un ilot de parcelles à remettre en culture.